

Publications des tribunaux

Publication de dispositif

L'auditeur du tribunal militaire de division 2,

A vous:

Vasiljevic Christophe, né le 18 janvier 1979, à Genève, originaire de Vernier, fils de Milutin (Michel) Vasiljevic et de Martine, née Gassmann, informaticien, actuellement sans domicile connu, dernier domicile c/o Michel Vasiljevic et Céleste de Barros, 7, rue de Staël, 1201 Genève; recr fus (ter), non incorporée, n° matricule 986.79.118.114;

vous êtes avisé que l'auditeur du tribunal militaire de division 2 a rendu le 23 février 1999 une ordonnance de non-lieu dont le dispositif est le suivant:

1. L'enquête pénale militaire ordonnée le 4 mai 1998 contre Vasiljevic Christophe est clôturée par un non-lieu.
2. Les frais sont supportés par la Confédération.
3. L'auditeur en chef et Vasiljevic Christophe sont informés qu'en application des art. 118 et 197 PPM, ils disposent d'un délai de 20 jours, dès communication de l'ordonnance de non-lieu, pour recourir contre elle, par écrit, auprès de l'auditeur soussigné, avec indication des motifs et des conclusions.

7 juillet 1999

Tribunal militaire de division 2:
L'auditeur, major Jürg Egli

FF28

Publications des tribunaux

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1999
Année	
Anno	
Band	5
Volume	
Volume	
Heft	28
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	20.07.1999
Date	
Data	
Seite	4956-4956
Page	
Pagina	
Ref. No	10 109 919

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.